qui seront reliées à la côte par des postes militaires.

Est-ce là une mesure de conciliation et d'apaisement ? Mieux vaudrait placer nos ministres dans un port de mer, sous la protection de nos vaisseaux.

Les Chinois sont affamés et exaspérés par nos entreprises.

M. DE BEAUREGARD. — Qui a commencé ?

VOIX A GAUCHE. — Les missionnaires. (Bruit).

SEMBAT. — Oui, les capitalistes et les missionnaires. (Applaudissements à l'extrême-gauche. Bruit à droite et au centre).

Nous avons été nous-mêmes les véritables provocateurs. (Bruit. Vive agitation.)

VOIX A DROITE. — A l'ordre ! à l'ordre !

SEMBAT. — Il ne faut pas oublier que, avant toute provocation, l'ambassade allemande a fait arrêter deux boxers, qui passaient dans la rue porteurs de leurs insignes.....

LE PRESIDENT. — Je vous engage à ne pas passionner le débat. (Bruit.)

VOIX NOMBREUSES. — Cela ne nous regarde pas. M. Sembat.

SEMBAT. — Le ministre allemand qui fut tué depuis, avait violé le droit des gens en faisant arrêter et exécuter des Chinois paisibles. (Bruit.)

En ce qui concerne les crédits, on nous promet que l'indemnité chinoise nous en dédommagera. Mais que sera cette indemnité ? (Mouvements).

En donnera-t-on une partie aux missionnaires et aux chrétiens chinois qui se sont indemnisés eux-mêmes ? (Exclamations. Mouvement.)

Et je demande si le Gouvernement entend continuer sa protection aux missionnaires en Chine. Il faut que cette question soit tranchée, surtout après le vote de la loi sur les Associations.

Qu'est-ce que vous ferez si la Chine veut vous imiter et vous dit :

« Je trouve votre loi sur les Associations si bonne que je veux l'appliquer chez moi. (Rires. Applaudissements).

Je suppose un jésuite expulsé par vous et parti pour la Chine. Vos agents vont-ils le protéger ? (Applaudissements ironiques au centre. Applaudissements à l'extrême gauche.)

On dit qu'un gouvernement n'est jamais si fort que quand il est incohérent. Est-ce votre cas.

Un gouvernement peut-il être alliée en France et religieux en Chine.

L'influence de la France en Chine se décuplerait si nous disions aux Chinois : « Les missionnaires, nous ne les connaissons pas. » (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Est-ce que les Russes essaient d'imposer aux Chinois une religion dont ils ne veulent à aucun prix ? (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

SEMBAT cite ensuite un grand nombre de faits reprochés aux missionnaires.

Ils ont massacré un couvent de bonzes. La famille d'un mandarin a été pillée sur l'ordre de Monseigneur Favier.

Je demande au ministre de la marine quels sont les résultats de l'enquête promise par lui en décembre dernier.

Je sais que le ministre s'apprête à décerner les plus grands éloges à nos troupes.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES. — Eloges dix fois mérités.

M. DE LANESSAN, ministre de la marine. — Et c'est la vérité.

SEMBAT. — Il en est de même chez nos voisins, partout en Angleterre, en Allemagne, en Russie, en Italie. Tous les ministres ont fait les mêmes déclarations.

Où sont les coupables ?

Nous avons des preuves. (Mouvements divers). Les journaux illustrés ont publié des photographies reproduisant les scènes de pillage et de massacre. Et les récits des rédacteurs corroborent ces documents. (Mouvements divers.)

Les récits de Pierre Loti sont également des preuves. Le *Figaro* les a publiés.

On lit aussi d'horribles détails dans le *Temps*, dans l'*Aurore*, dans le *Réveil du Nord*.

Tous ces faits démontrent que la conduite des soldats européens ne fut que la barbarie opposée à la barbarie. (Applaudissements à l'extrême-gauche. Protestations à droite.)

Pierre Loti a parlé de magasins éventrés, de potiches, de plats, d'assiettes pulvérisés avec des restes humains.

Un escadron campe près d'un cimetière. Les soldats prennent l'argent qui se trouve dans les tombes. (Bruit.)

L'orateur cite des lettres de soldats, publiées par des journaux, notamment dans le *Réveil du Nord*, et où il est question d'actes de pillage et de scènes de massacre.

SEMBAT demande si le gouvernement entend continuer sa protection aux missionnaires en Chine, surtout après le vote de la loi sur les associations.

Il demande au ministre de la marine le résultat de l'enquête promise par lui en décembre dernier sur les atrocités militaires commises en Chine.

— Je sais, dit-il, qu'on doit donner des récompenses à nos soldats. Il en est de même d'ailleurs chez tous nos voisins. Pourquoi ?

Dans cette guerre on n'a pas fait de prisonniers : ils étaient tous fusillés !

L'orateur conclut en demandant une enquête qui permettrait de vérifier tous les faits qui ont été apportés à la tribune.

Déclarations de M. Delcassé

M. DELCASSE, ministre des affaires étrangères monte à la tribune pour répondre au député socialiste de Paris.

Le ministre dit qu'il est de son devoir de rendre hommage au corps expéditionnaire qui peut servir de modèle à nos troupes.

Le *Livre Jaune* prouvera que ce sont les Chinois eux-mêmes qui rendent hommage à l'humanité de nos soldats.

Après avoir rappelé les conditions dans lesquelles la paix a été conclue, M. DELCASSE dit qu'il ne restera en Chine que le contingent nécessaire, comme le font d'ailleurs les autres puissances, pour garder les légations.

Déclarations de M. de Lanessan

M. DE LANESSAN, ministre de la marine, proteste à son tour à la tribune.

Répondant à une question de Sembat, le ministre dit que l'enquête a été faite, aussi approfondie que possible. On a découvert une vingtaine d'actes de violence qui ont été réprimés, et les coupables ont été punis avec la dernière rigueur.

L'amiral Pottier a défendu les troupes de la marine et le général Voyron a dit qu'en faisant la guerre, les troupes ont protégé les populations.

Le drapeau français a toujours été un abri pour les populations.

Le ministre rappelle que les prises de guerre ont été restituées.

L'article du règlement autorisant ces prises a été rayé de la loi.

L'enquête a prouvé que le corps expéditionnaire avait fait son devoir.

M. Denys Cochin demande quel rôle nous avons joué en Chine et quel rôle nous devons y jouer.

Les accusations portées à la tribune contre nos soldats semblent vouloir exciter la Chine à prendre en haine le drapeau français quand c'est aux français que les chinois doivent d'avoir la paix.

Les français ont fait leur devoir ; ils ont défendu leur honneur et protégé la civilisation.

Je considère comme injuste ce qu'on me reproche et de ne pas reconnaître les services rendus par nos marins.

Réplique de Sembat

SEMBAT réplique que le Gouvernement ne s'est pas expliqué sur toutes les questions qui lui avaient été posées.

Il dépose une proposition tendant à la nomination d'une commission d'enquête de onze membres.

La clôture de la discussion est prononcée.

Rejet de la demande d'enquête

La proposition de Sembat tendant à la nomination d'une commission d'enquête composée de onze membres est repoussée par 436 voix contre 47.

Proposition de Viviani

VIVIANI dépose un amendement tendant à réduire de 1000 fr. le crédit.

Cet amendement *est repoussé par 425 voix contre 109.*

VOTE DES CRÉDITS

Le projet de crédits supplémentaires *est adopté par 476 voix contre 71.*

La suppression des quatre contributions

M. MERLOU demande la discussion à demain du projet de crédit et de la suppression des quatre contributions.

M. HOLTZ propose que la discussion des 4 impôts ne soit pas aborée avant que la question des retraites ouvrières soit tranchée.

Une longue discussion s'engage sur la fixation de l'ordre du jour.

M. CAILLAUX demande d'abord la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Cette proposition *est adoptée par 430 voix contre 175.*

La Chambre s'ajourne à demain 2 heures.

La séance est levée à 8 heures 25.

L'emprunt de Roubaix-Tourcoing

(De notre correspondant parlementaire)

Paris, 1er juillet. — Le Sénat adoptera au début de la séance de demain mardi, le projet de loi présenté le 6 juin 1901, à la Chambre des Députés, tendant à autoriser les villes de Roubaix et de Tourcoing (Nord) à emprunter respectivement les sommes de 840.000 et 360.000 francs.

La Chambre des Députés a adopté ce projet dans sa séance du 1 juin 1901, comme on sait.

Le Gouvernement n'a rien ajouté à l'exposé des motifs qui accompagnait le projet de loi, et qui avait été déjà distribué au Sénat en même temps que la Chambre des Députés en était saisie.

Le rapport tendant à l'adoption a été présenté par M. A. Lefèvre.

La loi paraîtra à l'*Officiel* dans le courant de la semaine.

La Loi sur les Associations

LES CONDITIONS D'AUTORISATION

Paris, 1er juillet. — La loi sur les associations sera promulguée demain matin au *Journal Officiel*.

Le président du Conseil fera paraître en même temps à l'*Officiel* un arrêté énumérant les justifications essentielles à fournir par les associations pour l'instruction des demandes d'autorisation qui seront adressées au gouvernement pour être soumises au Parlement.

Aux termes de l'arrêté, toutes les demandes d'autorisation envoyées au ministère de l'intérieur devront être accompagnées de deux exemplaires des statuts, d'un état des biens-meubles, immeubles ainsi que des ressources consacrées à leur fondation ou à l'entretient des établissements, d'un état de tous les membres avec l'indication de leur nationalité et de leur âge.

Les statuts devront faire connaître notamment l'objet assigné à la congrégation ou à ses établissements, son siège principal, ainsi que celui des établissements qu'elle aurait formés ou qu'elle se proposerait de former, le nom de ses administrateurs ou directeurs. Les demandes d'autorisation devront contenir l'engagement par la congrégation et par ses membres de se soumettre à la juridiction de l'ordinaire.

De plus, il devra être justifié de « l'approbation des statuts par l'évêque du diocèse où se trouve le siège principal de la congrégation.

Ce n'est que sur le vu de ces diverses pièces justificatives que le ministre de l'intérieur procèdera à l'instruction des demandes d'autorisation.

Un récépissé sera délivré par les soins du ministère au moment du dépôt de ces pièces.

Il fixera la date de l'accomplissement des formalités prescrites par la loi.

Les modifications proposées aux statuts, au cours de l'instruction, ne comporteront pas de nouvelles demandes à fin d'autorisation.

Ce matin, lundi, a eu lieu au ministère de l'intérieur la première séance de la commission nommée samedi dernier par le président du Conseil pour préparer le règlement d'administration publique prévu par la loi sur les associations.

M. Coulon, vice-président du Conseil d'Etat, présidait cette réunion. La commission, après avoir fixé l'ordre de ces travaux, a chargé une sous-commission d'élaborer un texte sur lequel elle délibérera ultérieurement.

Cette sous-commission est composée de MM. Coulon, Vallée, Trouillot, Dumay, Flourens et Jacquin, Conseillers d'Etat.

La sous-commission s'est réunie dès cette après-midi.

Décoration d'un maire méliniste

Un défi à l'opinion républicaine

Nantes 1er juillet. — Un fait inouï vient de se passer à Nantes, au banquet du concours régional. M. Dupuy, ministre de l'agriculture a décoré dimanche le maire méliniste de Nantes, M. Sarradin, dont le journal le *Progrès* attaque le président du conseil avec la dernière des violences en le traitant de renégat.

La bourgeoisie réactionnaire exulte, mais tous les républicains, et en particulier ceux appartenant à la classe ouvrière, envers laquelle M. Sarradin s'est toujours montré méprisant et hostile, sont indignés d'un pareil scandale.

Ce qui met le comble à l'indignation populaire, c'est l'arrestation du citoyen Portalis, rédacteur en chef du *Réveil social*, des citoyens Gautier, le vétéran des socialistes nantais, âgé de soixante-quatorze ans, et Thulasne.

Leur crime est d'avoir crié : Vive la République ! A bas Sarradin !

Samedi, la Fédération socialiste de Nantes avait fait placarder sur les murs de la ville l'affiche suivante qui mentionne les titres de ce maire réactionnaire à la décoration qui vient de lui être octroyée par le gouvernement de « défense républicaine » :

La Fédération socialiste nantaise apprenant le projet du gouvernement de décorer M. Sarradin, maire de Nantes, proteste avec indignation contre un pareil scandale.

Qu'a donc fait M. Sarradin pour mériter pareille faveur ?

C'est à M. Sarradin qu'est due la trahison du programme républicain accepté par lui.

C'est à lui qu'est dû le rejet des cantines scolaires, alors qu'il faisait voter la subvention aux écoles congréganistes.

C'est lui qui depuis deux ans même dans son journal le *Progrès*, une campagne de diffamation et d'injures contre le gouvernement actuel et en particulier contre M. Waldeck-Rousseau.

Ce serait un véritable défi que le ministère de Défense républicaine jetterait à la démocratie nantaise, si, au banquet d'aujourd'hui pareille infamie était commise.

Tous les socialistes, tous les républicains protestent hautement avec nous.

Faits Divers

HORS RÉGION

Collision de trains

Madrid, 1er juillet. — Un tamponnement s'est produit la nuit dernière entre un train en manœuvre et le courrier de France ; il est dû à une erreur d'aiguillage. Il y a eu quatre personnes grièvement blessées et quelques-unes contusionnées, la plupart légèrement. En l'absence du service sanitaire de la gare du Nord, les médecins particuliers ont porté secours aux blessés.

Un duel de la Bourse de Madrid, M. Mumbert et le fondé de pouvoir de la reine Isabelle II, M. de Montfort, ont eu les jambes brisées.

La plupart des voyageurs ont renoncé à continuer leur voyage et sont retournés à Madrid.

Les dégâts matériels sont très importants.

Violents orages

NOMBREUSES VICTIMES. — DEGATS CONSIDERABLES

Paris, 1er juillet — On signale des orages un peu partout.

A Dijon, une trombe de grêle s'est abattue sur la ville. Des grêlons de la grosseur d'œufs de pigeon sont tombés. Les dégâts sont considérables dans la ville.

Les quartiers Sud et Est de la ville ont été particulièrement éprouvés : nombre de propriétés particulières ont été dévastées.

Dans la banlieue, les arbres ont été dépouillés de leurs feuilles : la vigne a été hachée.

A Saint-Benoît, près Carmaux, au cours d'un violent orage, le feu a pris dans la partie de l'usine de la Compagnie des mines où l'on fabrique des briquettes agglomérées.

Sur quatre presses, deux ont pu être préservées ; les deux autres, actionnées par un moteur électrique, sont devenues la proie des flammes.

Dans la région havraise, un orage violent a occasionné de graves dégâts dans les communes d'Epretot, Graincourville, Saint-Laurent-de-Brévedent, Rogerville, Gonfreville, l'Orcher, etc.

Dimanche, pendant une cérémonie de première communion, l'orage a éclaté à Annouville-Vilmesnil, près de Limpiville. La foudre est tombée sur le clocher de l'église qui a été comme pulvérisé. Une douzaine de personnes ont été grièvement blessées, mais deux plus grièvement brûlées, après qu'elles se trouvaient placées immédiatement sous le clocher.

La panique a été épouvantable parmi les fidèles qui remplissaient l'église.

Les vitraux du chœur ont tous été brisés et les objets du culte, placés sur le maître-autel, ont été projetés et réduits en miettes.

On télégraphie de Vesoul

Hier, à huit heures du soir, un orage s'est abattu sur Vesoul et sur les environs, causant des dégâts importants. Des arbres ont été déracinés, les récoltes sont compromises, des cheminées se sont abattues, des vitres ont été brisées par de gros grêlons.

On télégraphie d'Epinal :

Au cours d'un violent orage, dimanche soir, un enfant, Houot, âgé de six ans, dont le père est éclusier à Thaon-les-Vosges, a été foudroyé dans son lit. Son jeune frère, couché à ses côtés, a eu la jambe brûlée et paralysée.

DANS LA RÉGION

L'affaire du Gaz d'Avion

Aucun fait nouveau n'est encore venu à notre connaissance depuis que nous avons annoncé l'arrestation de l'ex-secrétaire de la mairie d'Avion, Pierre Norange.

Toutefois, celui-ci a adressé à l'*Echo du Nord*, — qui l'a publiée hier, — la lettre suivante

Monsieur le Directeur,

En réponse à un filet paru dans votre journal de ce jour et selon mon droit, je vous prie d'insérer la présente lettre à la même place où est paru ledit filet sous la rubrique l'« affaire d'Avion »

Je proteste contre toutes les accusations calomnieuses qui sont dirigées contre moi.

Non seulement je n'ai pas quitté précipitamment Avion, mais je resterai ici pour braver la tempête et confondre mes calomniateurs.

Avant longtemps la vérité tout entière apparaîtra et je laisserai alors l'opinion publique seule juge de mon attitude et de mon honorabilité.

Pour vous éviter de démentir plus tard ce que vous avez avancé aujourd'hui je me permets de vous conseiller plus de circonspection dans vos informations.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées.

Pierre Norange

L'*Echo* fait suivre l'insertion de la lettre de l'ex-secrétaire de la mairie d'Avion des réflexions que voici :

— « L'enveloppe porte le cachet de la poste d'Avion, quatrième levée de samedi. Cette missive a donc été déposée au bureau de poste quelques instants seulement, selon toute vraisemblance, avant que M. Norange quittât Avion pour Lens, où l'attendaient les gendarmes qui l'ont arrêté, comme on sait, dans le courant de l'après-midi de samedi, au moment où il s'apprêtait à prendre le train de Lille. C'est devant le juge d'instruction d'Arras que M. Norange devra maintenant faire apparaître la vérité. »

Abominable Crime

A FRELINGHIEN

Une femme de 75 ans violée et assassinée dans un champ. — Horrible spectacle. — L'arrestation d'un jeune homme, l'assassin présumé. — L'enquête du parquet.

Un crime épouvantable, dont heureusement les annales judiciaires n'offrent que de rares exemples, vient de produire dans toute la région armentieroise une extraordinaire émotion une pauvre femme de 75 ans, habitant Frelinghien, a été violée et assassinée, hier matin, dans un champ, non loin de son domicile, sur la route de Frelinghien à Houplines.

Voici, sur ce drame, les renseignements qu'une minutieuse enquête nous a permis de recueillir.

LA DÉCOUVERTE DU CRIME

Vers 8 h. 1/2 du matin, hier, un jeune homme de Frelinghien, M. Delannoy, passait seul sur la route allant à Houplines, en suivant la ligne du car à vapeur qui va d'Armentières à Halluin.

Son attention fut attirée, à 50 mètres environ du territoire d'Houplines, par le champ de blé qu'il longeait, qui paraissait foulé.

Il lui apparut, à quelques mètres de la route que quelqu'un était étendu comme dormant.

Supposant que ce dormeur, un de ses amis, était le propriétaire de ce champ, il se promit de lui en faire l'observation, sans y attacher d'ailleurs beaucoup d'importance.

Justement, quelques minutes après, M. Delannoy rencontrait Jules Dutholt qui revenait de l'église d'Houplines, où avait lieu un obit.

Il lui racontait ses impressions et, poussés par la curiosité, tous deux revinrent au champ.

De la route, un sentier était tracé dans le blé foulé.

Ils le suivirent, et à 7 ou 8 mètres, ils furent témoins d'un horrible spectacle.

Un cadavre de femme ensanglanté, les vêtements en désordre, gisait parmi les épis piétinés.

Le visage, couvert d'ecchymoses, avait à peine forme humaine ; des caillots de sang remplissaient les orbites et la bouche.

Le cou présentait des traces de strangulation, des marques violacées.

Les jambes étaient écartées, les bras, maigres, relevés en avant, comme pour une dernière supplication.

Aussitôt, M. Dutholt se rendit à Frelinghien, et prévint le garde-champêtre, M. Pleys, de l'effroyable découverte.

Le garde courut à la gendarmerie, et avisa, en l'absence de M. Mehay, brigadier, en tournée de service, un gendarme, M. Luttin.

Celui-ci télégraphia immédiatement au parquet de Lille ; puis avec un de ses collègues et M. Pleys, se rendit de suite sur les lieux.

LE CADAVRE RECONNU

A son arrivée, M. Luttin, procéda à une enquête sommaire : On fouilla le champ, et à quelque distance du cadavre, on retrouva un livre de messe.

A la première page, se lisait un nom : Eugénie Delplanque.

Le garde, M. Pleys, put identifier alors la victime : Mme Vve Delporte, née Eugénie Delplanque, demeurant avec son fils Philippe, rue d'Armentières, à Frelinghien.

UNE ARRESTATION

Cependant, les habitants de Frelinghien et d'Houplines, prévenus, commençaient à se rendre, nombreux, sur le théâtre du crime.

D'autre part, la route est très fréquentée, et une foule de passants, dont la curiosité était excitée par la présence des gendarmes, s'étaient arrêtés.

C'est alors que vers dix heures, M. Luttin, gendarme, fut assez surpris de voir un jeune homme vêtu en ouvrier et paraissant ivre, et vouloir pénétrer pusqu'au cadavre

Plusieurs fois, M. Luttin, voyant son état, l'avait empêché de passer, mais l'inconnu n'en continuait pas moins à rôder le long du champ.

Des soupçons vinrent au gendarme. Il remarqua que le jeune homme portait un pantalon de velours à côtes, sur lequel il crut distinguer des traces rougeâtres.

Il en fit part à son brigadier, qui était arrivé sur ces entrefaites.

M. Mehay n'hésita pas à ordonner l'arrestation de l'inconnu, étant d'ailleurs donné son état d'ivresse.

Survenant à ce moment, le garde Pleys reconnut l'arrêté pour un nommé Defer, 21 ans, manœuvre de maçon, demeurant rue Thiers, à Houplines.

L'ENQUETE. — DESCENTE DU PARQUET.

Cependant, le docteur Toffart, de Frelinghien, le citoyen Sohier, maire d'Houplines ; M. Génot Eugène, le sympathique commissaire de police d'Armentières, s'étaient transportés près du cadavre, et accompagnés de M. Delsaux, juge de paix, avaient commencé l'enquête.

A 2 heures, le parquet de Lille, représenté par M. Davaine, juge d'instruction, M. Flahaut, son secrétaire, accompagnés du docteur Castiaux, médecin-légiste, arrivent à Houplines, par le car à vapeur.

Ils procèdent aux constatations.

Le médecin-légiste reconnaît, sur la victime, des traces non équivoques d'un ignoble attentat.

Il enregistre également au front, une blessure de 3 centimètres environ de longueur sur un centimètre de profondeur.

C'est cette fracture du crâne, qui a dû, presque instantanément, déterminer la mort.

A côté, on retrouve un crochet de boucle d'oreilles qui a été sans doute arraché dans la lutte désespérée que la victime a soutenu contre son agresseur, puis, son parapluie.

Deux cailloux de silex trouvés plus loin, sont également mis de côté.

UNE SCENE EMOUVANTE

Les constatations achevées, le parquet se rend à la maison de la victime.

Déjà, le fils, M. Philippe Delplanque, avait été prévenu.

Peu après l'arrivée des magistrats, le frère de Mme Delplanque, âgée de 65 ans, averti par la rumeur publique, venait à son tour.

La rencontre du vieillard, avec son neveu a été touchante.

Les deux hommes, aux premiers mots de l'interrogatoire, sont tombés dans les bras l'un de l'autre, en fondant en larmes.

La pauvre vieille était en effet choyée de son fils et de son frère. De même, elle jouissait dans la région de l'estime générale.

M. Philippe Delplanque raconte alors qu'il avait quitté la maison à 7 heures du matin environ, laissant sa mère se préparer, car elle devait aller à Houplines à un obit, à 7 h. 3/4.

Le brigadier d'Houplines introduit alors l'individu arrêté.

On le fait déshabiller, et le docteur Castiaux l'examine.

Il paraîtrait que de graves présomptions résulteraient de cet examen.

Détail lugubre : la chemise de Defer ayant été mise de côté, ainsi que son pantalon, c'est avec des vêtements prêtés par M. Philippe Delplanque, qu'on achève de le rhabiller.

Cependant, plusieurs témoins sont amenés.

M. Laignel, charretier à Wambrechies, déclare qu'il est passé à 8 h. 1/4 près du champ de blé ; il a vu un individu sortir en se baissant et ayant l'air de se cacher. Celui-ci était vêtu d'un veston couleur chocolat, et sans coiffure.

Mme veuve Notredame, vers 8 h. 10, passait également sur la route.

Elle aperçut un jeune homme qui paraissait marcher à quatre pattes, et se cacher la figure avec les mains, à l'endroit où le crime a été commis.

Mme Cateau, débitante *Au bon coin*, à Frelinghien, conduisait ses enfants à l'école, vers 7 heures et demie.

Elle vit sortir Mme Delporte, et à quelques mètres derrière elle, marchait un individu qu'elle n'a pu très bien distinguer.

Mme Decérano Léontine passait, vers 7 h. 3/4, sur la route du côté opposé au champ. Elle affirme avoir vu, de loin, un individu qui lui a paru couché sur le ventre et levant le bras droit comme pour frapper.

LA CONFRONTATION

Ces témoignages se rapportaient-ils bien à l'individu arrêté ?

C'est ce que la justice examine.

Defer, interrogé, nie absolument.

Il reconnut pourtant s'être trouvé sur le théâtre du crime.

Il avait, dit-il, passé la nuit à boire, et, le matin, se sentant indisposé, il s'était couché, à proximité d'une auberge déserte, le *Baton*, à 50 mètres du champ, avec un camarade, nommé Bécue, avec qui il s'était amusé à la ducasse d'Houplines.

Il avait dormi longtemps, et c'est en voyant du monde sur la route, qu'il avait voulu savoir ce qu'il y avait.

Telle est la déclaration catégorique faite par lui.

Au surplus il ne peut expliquer ce qu'il a fait de 7 heures, heure à laquelle il prétend s'être trouvé sur la route, jusque 9 h. et demie ou 10 heures.

Le patron de l'estaminet Nevejans, route d'Houplines, où il prétendait avoir bu, nie avoir vu Defer.

Cependant, ce dernier ne sourcille pas, et c'est sans émotion apparente, qu'à 6 heures et demie, il est amené sur la route, par le brigadier de gendarmerie.

Defer est un jeune homme de taille moyenne, les cheveux châtains, coupés presque ras, imberbe, le regard peu expressif.

Il est vêtu d'un veston marron, coiffé d'une casquette à carreaux.

Quand il arrive près du champ, une foule de plus d'un millier de personne stationne.

Des cris s'élèvent « A mort ! à mort ! »

M. Davaine, juge d'instruction, procède à la reconstitution du crime, devant les témoins.

Tous, à part Mme Notre-Dame, affirment reconnaître dans ses gestes, et dans son allure l'individu qu'ils ont signalé.

Defer, conduit près du cadavre, continue à protester de son innocence.

Cependant, la confrontation terminée, quand il repasse devant la foule hostile, sa physionomie se trouble, et des larmes silonnent ses joues.

A 7 heures et demie, il est reconduit à la gendarmerie d'Houplines, pour être, dans la journée d'aujourd'hui, transféré à la prison de Lille.

Des renseignements recueillis sur Defer, il résulte que sa réputation laissait beaucoup à désirer.

La famille Defer est assez mal notée à Houplines les 4 ou 5 frères de l'inculpé, et lui-même, seraient d'un caractère violent, et auraient déjà subi diverses condamnations pour fraude.

Defer, pourtant, est-il réellement coupable ?

Ou s'il l'est, son crime doit-il être attribué à la folie que détermine, hélas ! l'alcoolisme ?

L'instruction seule permettra de l'affirmer.

L'AUTOPSIE

Le corps de Mme Delplanque, mis en bière aussitôt la confrontation, a été transporté à Lille, à la Faculté de Médecine, où l'autopsie aura lieu aujourd'hui, par les soins du médecin légiste.

Cet examen permettra sans doute de savoir avec quel instrument la victime a été frappée, détail qui a son importance, et qui permettra peut-être de faire sur ce monstrueux attentat la lumière complète.

D'autre part, le porte-monnaie de la victime, qui d'après son fils, devait contenir 8 à 9 francs, n'a pas été retrouvé.

Le parquet est rentré à 8 heures 55.

Nos Facteurs en Belgique

Les associations des facteurs de Lille et de Roubaix seront représentées à une grande fête que les facteurs belges organisent dimanche prochain, à Hal, à l'occasion de l'inauguration du drapeau de leur société de secours mutuels.

De brillantes festivités sont organisées à cette occasion : Concerts, sur le kiosque de la Grand'Place, par une dizaine de phalanges de facteurs ; réception officielle à l'hôtel-de-ville, bals publics dans diverses salles de la ville, etc., et surtout un cortège — qui se formera à deux heures — auquel prendront part 95 sociétés de facteurs.

Bonne chance aux facteurs des deux pays !

Les élections cantonales

EN ALGÉRIE

Les journaux parisiens ont enregistré les résultats des élections d'Alger. Max Regis — le soutenu des belles — reste en ballottage ; et ce qu'il y a de curieux c'est qu'il a vu se dresser contre lui son ancien adjoint Vainot.

Les républicains vont tenter un énergique effort et nous espérons bien que nos amis feront triompher au second tour la candidature de M. Jaumon.

Dans la deuxième circonscription d'Alger, le candidat de Régis, M. Rouquet, adjoint révoqué d'Alger est battu par le candidat républicain M. Aumerat.

Les algériens se ressaisissent, le règne honteux des cosmopolites prend fin et notre belle colonie va reprendre le cours régulier de ses destinées qui seront brillantes.

Nous recevons de Mascara une dépêche qui nous annonce la victoire des républicains dans ce fief des antijuifs oranais. L'échec de M. Silvestre, frappe en pleine poitrine le chef des drumontistes-registhériques. M. Vinci, cet étrange avoué qui tient du gouvernement sa grasse préhende et lui témoigne sa reconnaissance en trainant dans la boue, dans son journal *Le Réveil de Mascara* les ministres qui lui ont permis de quitter ses souliers éculés pour se faire traîner en luxueux landeau.

Nous félicitons très-cordialement M. Gérard, maire de Pal-Rao, de son brillant succès et nous nous réjouissons avec nos amis de Mascara de cette belle victoire.

VIEILLE DÉFROQUE

Il sera difficile aux nationalistes de prétendre que M. Mulac a été élu député d'Angoulême par un vote de surprise en remplacement de M. Déroulède. Dimanche, les électeurs du deuxième canton d'Angoulême avaient à nommer un conseiller général pour remplacer le même Déroulède ; M. Mulac a été élu comme on le sait.

C'est l'enterrement de M. Déroulède dans son pays, dans sa circonscription, pas une voix de protestation en sa faveur ; l'aventure est bien finie, personne n'en veut plus ; à qui les défroques du nationalisme, à qui la grande redingote ?

Dernière Heure

Fin de la grève de Saint-Etienne

Saint-Etienne, 1er juillet. — La grève de l'usine Palle Bertrand s'est terminée aujourd'hui. Les ouvriers et les patrons ayant accepté, d'un commun accord, un compromis par lequel les patrons s'engagent à prendre des contre-maîtres qui auront directement affaire avec les ouvrières. Les patrons s'engagent à ne pas renoncer aucun renvoi d'un an, sauf pour une faute grave. Les ouvriers, de leur côté, s'engagent à ne faire aucune hostilité aux ouvriers ayant repris le travail antérieurement.

35,000 métallurgistes en grève

Pittsburg, 1er juillet. — A la suite du refus des grandes compagnies des aciers américains d'examiner la question de salaires, une grève monstre se prépare.

35,000 ouvriers ont déjà quitté le travail.

Incendie d'une usine

Bruxelles, 1er juillet — La manufacture de papiers peints Peters, Lacroix et Cie, à Itaern a été détruite par un incendie.

Les pertes sont évaluées, aux premières pourvelles, à un million et demi.

Double suicide dans une prison

Paris, 1er juillet — Un double suicide a eu lieu la nuit dernière à la prison de Fresnes

Vers deux heures du matin, le gardien de ronde s'aperçevait que le nommé Deschemacker, qui purgeait une peine d'un an de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion, s'était pendu dans sa cellule.

Vers six heures du matin, on découvrait également pendu et mort le nommé Farette, condamné à six mois de prison pour vol.

Une enquête est ouverte pour savoir à qui incombe la responsabilité de ces suicides.

Les effets de commerce

Paris, 1er juillet — MM. Louis Martin et Chassaing ont déposé une proposition tendant à décider que les effets de commerce échus un dimanche ou un jour férié légal ne seront payables que le lendemain.

Le protêt, s'il y a lieu, sera donc dressé le surlendemain.

COMMISSION DU BUDGET

Paris, 1er juillet. — La Commission du budget, en raison des aggravations de charges qu'il apporterait à certains départements, a rejeté un amendement de M. Lemoigne, au profit des contributions directes de 1902, demandant une modification à la répartition en principal du contingent de la contribution personnelle mobilière.

Elle a également rejeté un crédit de 117 000 fr qui lui était demandé par voie de crédit supplémentaire pour la création à Lorient d'une école de mécaniciens de la flotte.

Enfin, elle a adopté une disposition en vertu de laquelle les automobiles seront à partir de 1902 imposés à la taxe des prestations

---

FEUILLETON DU 3 JUILLET. — N° 47

La Charmeuse d'Enfants

GRAND ROMAN

par Jules MARY

PREMIÈRE PARTIE

Une haine vieille d'un Siècle

V

Aux Granges-Roches

— Je ne te fais aucun reproche... Je n'en ai pas le droit, car si tu es coupable, je ne le suis pas moins... Nous allions oublier, te dis-je, le drame qui s'est accompli là... Nous allions oublier la mort du vieillard qui a été frappé par un traître...

Faisant le signe de la croix :

— Père, moi, ton fils aîné, je t'en demande pardon !

Gaston imita son frère :

— Père, moi aussi, comme mon aîné, je te prie de me pardonner !

Ils s'assirent devant le bureau comme aux temps où, après quelque dure chasse au sanglier, ils venaient le soir raconter leurs prouesses au vieux Girodias qui les écoutait en souriant.

Ils regardaient ce bureau désert, ce fauteuil vide, comme si l'âme du père ne les avait point quittés.

Et peu à peu ils s'abîmèrent dans leurs pensées, dans leurs regrets.

Le jour baissa. Il fit nuit autour d'eux. Ils ne s'en apercevaient pas. Qu'attendaient-ils ? Que l'âme évoquée du vieillard leur parlât ? Ou bien, insensiblement, et malgré eux-mêmes, glissaient-ils vers la jeune fille revue tout à l'heure et dont ils auraient beau faire maintenant, ils ne chasseraient plus jamais l'image.

Tout à coup, un murmure c'est l'aîné qui parle

— Pendant que j'étais malade, dans les intervalles des crises de fièvre, quand je me trouvais un peu plus calme, j'ai cru l'entendre à plusieurs reprises parler d'un fantôme dont tu ne disais même pas le nom.

— C'était elle !... Et moi aussi, pendant que, guéri avant toi, je veillais à ton chevet, moi aussi je t'ai entendu, dans l'exaltation de ton délire, évoquer l'apparition qui avait failli causer ta mort... Mais je ne me rendais pas compte, pas plus que toi, et je ne pouvais pas deviner que la femme qui occupait ta pensée était celle à laquelle je rêvais..

— Moi, je la revoyais dans ma fièvre.

— Et je la revoyais également.

— Comme elle était belle !

— Oui bien belle !

— Quelle douceur dans ses yeux.

— Et quelle épouvante pourtant.

— L'épouvante... ou l'horreur...

— Te rappelles-tu ? Elle tendait les bras vers nous, pendant que nous nous battions... Elle avait l'air de vouloir arrêter ce combat...

Elle tremblait. J'ai vu, je le le jure, j'ai vu ses dents claquer...

— Pour qui tremblait-elle ?

— Hélas ! ni l'un ni l'autre nous ne la connaissions...

Ils gardèrent le silence, troublés par leurs souvenirs.

Puis Pierre reprit :

— Tout cela me revient, maintenant ; j'ai en vraiment, pendant ma fièvre, des imaginations singulières. Par instants, je voyais ma vie liée à celle de cette jeune fille, et nous étions heureux, infiniment heureux.

— Et moi, disait Gaston, je me voyais, après de longues années d'un bonheur sans nuage, auprès d'elle, toujours, elle m'aimant, elle n'ayant jamais aimé que moi... et la vieillesse venait ainsi dans une parfaite communion d'esprit et de cœur

— Me voyais-tu, dans ton rêve ?

— Je ne te voyais pas. On eût dit que je n'avais pas de frère... Et dans ton bonheur infini, est-ce que je jouais un rôle ?

— Tu n'y apparaissais même pas.

— Est-ce que nous sommes destinés à nous séparer ?

— Frère !

— A nous haïr peut-être.

— Tais-toi ce que tu dis est un blasphème !

— Déjà tu te cachais de moi !

— Tu te cachais de moi aussi...

— C'est mal Je t'en demande pardon... Je rougis de ce que j'ai fait, car, je te le jure, je ne sens pas diminuer mon affection pour toi..

— Et moi, il me semble que je ne t'ai jamais si profondément aimé...

— Et pourtant, elle, nous l'aimons tous deux !

— Oui... que faire ?

Ils se tendirent les mains et restèrent ainsi liés par cette fraternelle étreinte.

Pierre ajouta :

— Cette fille est chez nos ennemis ! C'est une fille maudite pour nous. Elle nous portera malheur.

Mais Gaston ne répondit rien.

Bien qu'ils fussent de pareille rudesse, on eût dit cependant qu'au toucher de cet amour naissant, quelque chose de farouche s'amollissait dans le cœur du jeune homme.

Il essaya de la défendre.

— Elle n'a rien de commun avec les Villefort. Nous ne pouvons faire retomber sur elle la haine dont nous les poursuivons.

— Même si c'était notre devoir, le ferions-nous ? En aurais-tu le courage, toi, mon frère ?

— Ce courage, je ne l'aurais pas !

— Frère, nous avons à remplir une grave mission... Nous nous sommes imposé un devoir terrible.

Gaston détourna son regard.

Plus douloureusement, Pierre ajouta

— Frère, nous ne pouvons pas nous séparer, nous ne pouvons pas quitter ce cabinet de travail où notre père est mort, où nous voyons encore de son sang, nous ne pouvons pas laisser s'écouler une minute de plus sans prendre une résolution virile.